

Image not found or type unknown



meubles en dépôt chez moi

Par **petitemomo**, le **03/03/2009** à **03:38**

Bonjour,

Mon ex mari vient de décéder et nos 3 enfants qui sont donc héritier de ses biens mobiliers, ont décidé de me confier quelques meubles de leur père ne pouvant les prendre à leur domicile

Comment peut on faire pour que, si je venais a mourir ces meubles ne soient pas comptabilisés dans ma succession puisque ne m'appartenant pas.

Dois je faire un testament le précisent ou un simple document établi entre eux et moi est il valable

Merci de votre aide